

## La notion théorique d'intrusion et son application à l'océan Indien (Note)

Raoul Delcorde

Volume 24, numéro 4, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703238ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703238ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Delcorde, R. (1993). La notion théorique d'intrusion et son application à l'océan Indien (Note). *Études internationales*, 24(4), 741–752.  
<https://doi.org/10.7202/703238ar>

# La notion théorique d'intrusion et son application à l'océan Indien

Raoul DELCORDE\*

Nous nous proposons, dans les pages qui suivent, d'analyser la notion d'«intrusion» en l'appliquant à l'océan Indien et en la situant à trois niveaux : le niveau de l'acteur, le niveau des relations internationales et celui, enfin, du système international tout entier.

## I – Système subordonné et «intrusion» des superpuissances

Lorsque l'océan Indien est envisagé par rapport à un système international dominant, il convient de le penser en termes de système subordonné. Les critères du système subordonné sont de trois ordres : géographique, perceptuel et relationnel<sup>1</sup>. Sur le plan de la géographie et du nombre d'acteurs, l'océan Indien présente une homogénéité spatiale et est composé d'une multiplicité d'acteurs (38 États riverains). Sur le plan de la «perception», l'océan Indien constitue une région distincte, moins du fait, cependant, d'une communauté d'intérêts reliant les États riverains que du fait, extérieur à la région elle-même, que les grandes puissances, dans leur stratégie de projection de la puissance à l'échelle planétaire, en ont fait une aire disposant de sa propre logique diplomatique-stratégique.

Au plan de la relation de subordination au système central, enfin, l'océan Indien est constitué d'États qui sont moins forts que ceux du système dominant, de sorte que les changements dans le système central (les grandes puissances) ont des conséquences plus profondes sur le système subordonné que l'inverse. Le départ des Britanniques de l'Est de Suez, par exemple, affecte davantage la situation dans le Golfe que l'indépendance des émirats n'affecte le Royaume-Uni. Ce n'est que lorsque se produisent des événements de très grande ampleur dans le système subordonné (comme la révolution iranienne) que le système central s'en trouve affecté : les États-Unis ne durent-ils pas abandonner leur doctrine des relais régionaux (mise en œuvre par Nixon) au profit d'une présence active dans la région (Force à Déploiement Rapide, dans

---

\* Docteur en sciences politiques de l'Université Catholique de Louvain, membre de la Délégation belge à la CSE, Vienne, Autriche.

1. Nous nous inspirons des critères définis par W.R. THOMPSON dans : «The Regional Subsystem», *International Studies Quarterly*, 17, March 1973, p. 101.

*Revue Études internationales*, volume XXIV, n° 4, décembre 1993

le cadre de la doctrine Carter)? La subordination d'une entité régionale au système central se traduit aussi par une «pénétration» ou «intrusion» de ce dernier au sein des États constituant l'entité régionale. Rappelons, à cet effet, la définition du «système intrusif» par Cantori et Spiegel en termes de «participation politiquement significative des puissances extérieures dans les relations internationales du système subordonné<sup>2</sup>». La participation peut être assimilée à la possession d'un territoire : c'est le cas de l'occupation de l'île de Diego Garcia par l'armée américaine. Elle peut aussi prendre la forme d'une aide économique ou militaire produisant une altération dans l'équilibre régional des forces : ainsi de l'aide militaire américaine à l'Iran du Shah ou à l'Arabie saoudite ; ainsi de l'assistance militaire soviétique au régime de Mengistu en Éthiopie qui fut déterminante dans la victoire que l'armée éthiopienne remporta en 1977 sur les troupes somaliennes dans la guerre de l'Ogaden. Enfin, l'«intrusion» peut s'identifier à l'envoi de troupes (forces coalisées lors de la guerre du Golfe).

Dans son intrusion au sein d'un système subordonné, la «nation intrusive» est déterminée par sa puissance, sa position internationale, sa localisation, voire des motivations de politique intérieure : ainsi lors de la guerre du Golfe, les États-Unis étaient mus à la fois par des motivations de grande puissance (le souci d'imposer un nouvel ordre international ou d'une *pax americana*) et parce que la déstabilisation de la région menaçait directement les alliés de l'Amérique, notamment Israël. À cela s'ajoutaient des motivations plus directement liées aux valeurs américaines : l'esprit de croisade et la volonté de surmonter le syndrome vietnamien qui avait longtemps inhibé les projets d'intervention américaine outre-mer.

Le «système subordonné» est au cœur des événements de la période 1945-1990. Nous nous attacherons cependant ici, en particulier, à la manière dont s'opère l'intrusion des superpuissances (le système central) dans l'océan Indien (le système subordonné). Il y a intrusion des puissances du système central (la bipolarité Est-Ouest) à cause de leurs intérêts mutuels (la rivalité Est-Ouest dans l'océan Indien) et de leurs intérêts locaux (alliance régionale, marchés économiques, sources d'approvisionnement en matières premières). L'intrusion s'effectue par la «capacité de projection<sup>3</sup>». Il faut entendre par là «la capacité pour un État de montrer sa puissance ou d'intervenir avec des forces militaires significatives loin du territoire national pour appuyer sa politique étrangère et défendre ses intérêts<sup>4</sup>». C'est à Kenneth Boulding que l'on doit une des analyses les plus innovatrices sur la notion de projection de force couplée à celle de distance. Boulding explique qu'une puissance est à son maximum en son centre et qu'elle s'affaiblit à mesure qu'elle s'éloigne de celui-ci, c'est-à-dire du territoire national. Boulding a tiré de ce constat le concept

2. L. CANTORI et S. SPIEGEL, *The International Politics of Regions*, New Jersey, Prentice Hall, 1970, pp. 25 et ss.

3. J. SOPPELSA et al. «Projection», in *Lexique géopolitique*, Paris, Dalloz, 1988.

4. Kenneth BOULDING, *Conflict and Defense, a General Theory*, New York, Harper & Row, 1962, p. 230.

de la «perte-de-force-par-éloignement» (loss-of-strength-gradient) que l'on peut résumer en ces termes : au plus loin, au plus faible. Ce concept s'est souvent vérifié dans l'Histoire. C'est ainsi qu'on peut expliquer la déroute française et ensuite allemande en Russie, du temps de Napoléon puis d'Hitler.

Boulding passe ensuite à la notion de «viabilité inconditionnelle» pour désigner cette situation où un État ne peut être conquis ou anéanti par l'adversaire. En revanche, on parlera de viabilité conditionnelle lorsqu'un État est à la merci d'un autre plus fort, qui dispose, à son égard, d'une capacité de conquête territoriale. Boulding écrit à ce propos : «Un élément qui ne peut être absorbé ou détruit en tant que source indépendante de décisions est dit inconditionnellement viable. Un élément qui peut être absorbé ou détruit par un autre est conditionnellement viable si la partie qui a le pouvoir de le détruire se garde d'exercer ce pouvoir<sup>5</sup>.»

Cela dit, la capacité de projection est un facteur non négligeable dans un conflit conventionnel où les forces navales et terrestres ont un rôle important à jouer<sup>6</sup>. C'est typiquement un concept stratégique tributaire de l'espace. Boulding attribue la «perte-de-force-par-éloignement» au «coût de transport de la force<sup>7</sup>». Dès lors toute amélioration dans les moyens de transport des hommes et du matériel réduit le facteur de «perte-de-force». La constitution de bases navales et aériennes donne à un pays une sorte d'extension de la «home strength» ou puissance sur le territoire national : elles forment une extension du territoire national et réduisent d'autant le facteur d'affaiblissement par éloignement.

## II – Typologie de la «capacité de projection»

La capacité de projection est d'autant plus forte qu'elle combine une série d'éléments visant à limiter les effets de l'éloignement du territoire national (où la puissance est à son maximum). Ces éléments sont, par exemple, le prépositionnement de matériel à proximité du théâtre des opérations, l'établissement d'un réseau de bases et facilités aériennes et navales (exemple : Diego Garcia), la capacité d'organiser des ponts aériens sur de longues distances : ainsi une grande partie du contingent américain dans la guerre du Golfe (525 000 hommes) a été acheminée par avion, en six mois. Il n'y a que l'armée américaine pour organiser de telles opérations : la logistique de l'opération «Tempête du désert» rappelle le débarquement de Normandie. L'effort de projection de force des États-Unis dans des régions éloignées de l'Amérique a été marqué par la politique volontariste des présidents Carter et Reagan, l'un et l'autre voulant se donner les moyens d'intervenir partout où les intérêts américains seraient menacés. La doctrine Carter s'est concrétisée par la création d'une force mobile, la Rapid Deployment Force (devenue CENTCOM), l'acquisition de facilités aériennes et navales à la périphérie du Golfe, la

5. *Ibid.*, p. 58.

6. *Ibid.*, p. 272.

7. *Ibid.*, p. 231.

modernisation de la base de Diego Garcia, l'envoi de porte-avions dans le Nord-Ouest de l'océan Indien. Une fois de plus, l'accent est mis sur la capacité de déployer hommes et matériel rapidement : grâce à la RDF, les États-Unis peuvent déployer une brigade aéroportée en 48 heures et une division en 10 à 15 jours ; les bâtiments prépositionnés (bâtiments-magasins) à proximité des zones sensibles sont capables de soutenir l'action d'une brigade amphibie ; ils transportent l'équipement lourd et servent aussi de navires-citernes. Dans la présente typologie de la capacité de projection, le porte-avions tient un rôle important : il apparaît comme un instrument très souple des opérations de projection de puissance. On se souvient du rôle que les porte-avions ont joué dans la guerre du Pacifique, permettant aux États-Unis de remporter des victoires décisives dans des zones pourtant très éloignées des bases de départ de leur flotte. Plus récemment, dès le début de l'occupation du Koweït par l'Iraq, les porte-avions américains dans le Golfe ont permis aux États-Unis de souligner leur détermination à défendre le Koweït et à manifester leur présence sur le théâtre d'opérations du Golfe ; c'est un instrument qui permet en outre de mener des opérations sans dépendre des facilités aériennes et/ou navales octroyées par des pays amis.

Manifestement, la marine et l'aviation embarquée constituent les instruments privilégiés de la projection de puissance : ils permettent d'organiser des opérations amphibies (les débarquements), et d'attaquer l'adversaire sur son littoral ; leur mobilité permet au pouvoir politique de moduler ses réactions sur le déroulement des événements.

Les forces militaires conventionnelles sont tributaires de l'espace : il ne sert à rien d'être fort en Amérique si la crise éclate dans le Golfe et s'il faut trois mois pour y être opérationnel. D'où l'idée du président Carter de constituer une force mobile capable d'intervenir en cas de crise dans des régions du Tiers-Monde où les États-Unis ont un intérêt particulier : Moyen-Orient, Golfe, Corée. Les problèmes logistiques n'en sont pas moins considérables : le Golfe est à 8 000 milles de Norfolk (en passant par le canal de Suez) et à 11 000 milles en passant par le Cap (soit environ 20 jours de mer). L'avantage d'une base ou du prépositionnement en mer est de pouvoir échapper aux soubresauts politiques affectant les régimes des pays ayant octroyé des facilités à une puissance étrangère. Mais, dans le cas de Diego Garcia (seule base américaine dans l'océan Indien), les contraintes logistiques ne sont pas entièrement résolues : certes l'espace à parcourir entre la base américaine et le Golfe n'est plus que de 1 400 milles. Une distance qui reste cependant assez conséquente puisque, à titre d'exemple, un avion C-130 quittant Diego Garcia doit se ravitailler en vol pour atteindre le Golfe. La projection d'une force conventionnelle loin du continent américain nécessite donc pour les États-Unis une conjonction de soutiens logistiques : base, facilités aériennes et navales, prépositionnement, porte-avions...

L'URSS, elle aussi, a mis en place une capacité de projection de sa force conventionnelle. La stratégie navale mise en place par l'amiral Gorshkov dans les années 1970 est typiquement une stratégie de projection des forces navales

soviétiques sur tous les océans, permettant aux navires soviétiques de stationner outre-mer (alors qu'ils étaient traditionnellement confinés à la projection du littoral soviétique) et de contrecarrer le dispositif maritime américain. L'URSS se mit donc, elle aussi, à la recherche de bases et facilités à proximité de ses zones d'intérêt stratégique. Pour soutenir son effort outre-mer, elle se constitua un réseau de points d'appui. Le port de Berbera en Somalie fut transformé en base navale en 1974 ; Berbera fut la seule vraie base navale soviétique soutenant la comparaison avec Diego Garcia. L'URSS la perdit en 1977, à la suite de son appui à l'Éthiopie dans la guerre de l'Ogaden. Les Soviétiques disposaient de facilités en Éthiopie, au Sud-Yémen, en Inde, au Mozambique et à Madagascar. Mais depuis la perte de Berbera, l'URSS, dépourvue de soutien logistique suffisant, ne pouvait soutenir une présence de longue durée dans la région. Seuls quelques travaux effectués sur l'île Dahlak (mer Rouge, au large de l'Érythrée) ou sur l'île de Socotra (appartenant au Sud-Yémen) pouvaient indiquer l'intention de se constituer des appuis logistiques importants. De tout cela il résulte que l'URSS n'était pas en état de déployer ses forces navales (qui opèrent avec beaucoup de lenteur) pour un temps aussi long et en nombre aussi important que l'us navy.

De même que les États-Unis organisèrent leur projection de force dans l'océan Indien depuis le territoire américain ou la base de Subic Bay aux Philippines (VII<sup>e</sup> Flotte), de même l'URSS organisa son déploiement dans la région à partir du port sibérien de Vladivostok, séparé de l'océan indien d'une distance quasiment aussi longue que celle séparant Norfolk du Golfe. D'où la nécessité de soutiens logistiques conséquents.

Même si le déploiement soviétique ne constitua pas une véritable menace pour les intérêts occidentaux dans la région, l'URSS a prouvé qu'elle pouvait, elle aussi, vaincre les obstacles de la distance et déployer une présence militaire significative loin de son territoire : l'exemple en est donné par le pont aérien, doublé d'un pont maritime, organisé par l'URSS pour venir en aide aux troupes éthiopiennes lors de la guerre de l'Ogaden. Ce pont aéro-naval, qui dura deux mois (de décembre 1977 à janvier 1978), est sans doute le plus important jamais organisé par l'URSS. Il mit en jeu près de 12 % des transports militaires aériens soviétiques ; toutes les voies de passage possibles furent utilisées. Décrivant l'ampleur de l'opération, Hélène Carrère d'Encausse observe que les « avions décollent des aéroports soviétiques de Tashkent ou Georgievsk, mais aussi de Cuba et des aéroports contrôlés par les Cubains en Angola<sup>8</sup> ». Si des incidents sont survenus au moment du survol de certains territoires, « ils ont mis en évidence, comme en Angola, la capacité technique de Moscou de mener à bien une telle opération, et à imposer à des pays réticents sa volonté d'utiliser, avec ou sans leur accord, leur espace aérien. La même observation vaut pour les voies maritimes où l'URSS s'est comportée en maîtresse incontestée des détroits et du canal de Suez. Aden et Tripoli sont alors les principaux centres de transit et d'approvisionnement pétrolier pour

---

8. H. CARRÈRE D'ENCAUSSE, *Ni paix ni guerre*, Paris, Flammarion, 1986, p. 86.

la flotte aérienne soviétique, ce qui montre l'autorité dont l'URSS dispose dans les pays concernés<sup>9</sup>. L'URSS achemina ainsi en un temps assez court près de 17 000 soldats cubains, en provenance, en général, de l'Angola. Le matériel livré est imposant : avions MIG-21 (pilotes par des Soviétiques), tanks T54 et T55, missiles SAM, etc.<sup>10</sup>. Certes, ce déploiement peut paraître modeste au regard de l'opération d'acheminement des troupes américaines dans le Golfe, en 1990. Mais il démontre en tous les cas que les superpuissances avaient développé, l'une et l'autre, une grande capacité de projection de leurs forces loin de leur territoire.

### III – Force nationale et modalités de projection

Nous avons vu, successivement, le concept de « système intrusif » et celui de « capacité de projection ». Il convient maintenant d'analyser les forces et intérêts nationaux qui constituent en quelque sorte les ingrédients de la capacité de projection. La force nationale est composée d'éléments matériels et moraux. Parmi les éléments matériels figurent le territoire national et sa position stratégique. Les concepts géostratégiques de Mackinder permettent d'illustrer la rivalité, à l'échelle planétaire, de la puissance de la terre et celle de la mer<sup>11</sup>. De ce point de vue, rappelons l'enjeu que représente l'océan Indien situé dans le Rimland (ou ceinture périphérique) du Heartland (la Russie). Selon Spykman, disciple de Mackinder, la pénétration des États-Unis dans le Rimland de l'URSS, par le biais d'alliances régionales (CENTO, OTASE), vise à endiguer l'avancée de la puissance continentale soviétique dans les océans et les États qui les bordent<sup>12</sup>. Dans la terminologie de l'amiral Castex, il s'agit du dispositif océanique mondial mis en place par les États-Unis. Il est constitué de la ceinture océan Atlantique – océan Indien – océan Pacifique Ouest, c'est-à-dire de presque toute l'étendue liquide du globe. Ce dispositif sert à protéger la puissance maritime en formant une série de positions avancées. Il sert aussi à soutenir les alliés outre-mer des États-Unis, en constituant une série de relais « sur la bordure de l'anneau maritime pour faciliter la projection de puissance américaine<sup>13</sup> ». Parmi ces relais mentionnons les bases et les facilités américaines dans la périphérie du Golfe.

Sur le plan territorial, la France présente une caractéristique intéressante : possédant des territoires dans l'océan Indien – ce à quoi ne peuvent prétendre les États-Unis et l'URSS – elle est physiquement liée à cette région du monde ; elle y a maintenu quelques vestiges de son empire colonial\*. Cette projection

9. *Idem*.

10. Une analyse précise de l'intervention soviétique a été faite par C. LEGUM & B. LEE, *Conflict in the Horn of Africa*, New York, Africana, 1977, pp. 95 et ss.

11. H.J. MACKINDER, *Democratic Ideals and Reality. A Study in the Politics of Reconstruction*, Londres, Constable, 1919 (1<sup>ère</sup> éd.) et New York, Norton, 1962 (2<sup>e</sup> éd.).

12. N.J. SPYKMAN, *The Geography of the Peace*, New York, Harcourt-Brace, 1944.

13. H. COUTAU-BEGARIE, *La puissance maritime, Castex et la stratégie navale*, Paris, Fayard, 1985, p. 260.

\* Jean-Claude GUILLEBAUD, *Les confettis de l'Empire*, Paris, Seuil, 1976.

limitée, parce qu'uniquement territoriale, ne permet pas à la France de faire partie de l'intrusion, au sens d'une participation politiquement significative dans les relations internationales de l'océan Indien ; ou, si intrusion il y a, elle est limitée à Djibouti, aux îles Comores et Seychelles et appartient plus au passé qu'au présent.

À côté de la masse territoriale, le potentiel militaire est un autre facteur matériel important de la force nationale. Dans l'océan Indien, la supériorité militaire américaine, notamment sur le plan de déploiement naval, est avérée. Mais l'URSS a prouvé qu'elle pouvait, elle aussi, dans des situations de crises où ses alliés étaient impliqués, déployer d'importantes forces conventionnelles.

Aux éléments matériels s'ajoutent les éléments moraux, parmi lesquels la qualité de la diplomatie. Celle-ci combine tous les facteurs matériels en leur conférant une direction particulière au service de l'intérêt national. L'alliance est une des expressions les plus complètes de la qualité de la diplomatie. La plupart des alliances présentent, on le sait, un intérêt essentiellement défensif ; elles ont une valeur dissuasive. Les alliances occidentales du temps de la guerre froide dans l'océan Indien (Pacte de Bagdad devenu CENTO, OTASE, ANZUS,...) avaient pour premier objectif d'endiguer l'avancée de l'influence communiste dans la région. L'URSS va tenter – parfois avec succès – de prendre de revers ces alliances prooccidentales : c'est ainsi qu'elle a trouvé à s'allier à l'Égypte, dès 1955, du fait de l'isolement de cet État au Moyen-Orient depuis la formation du Pacte de Bagdad. Plus tard, lorsque les systèmes d'alliance américains se déferont sous la pression de changements politiques dans les pays concernés, l'URSS tirera parti du retrait américain dans la région et s'alliera, dans l'océan Indien, aux États mêlés à des conflits régionaux : l'Inde, le Bangladesh (qu'elle aide au moment de sa création), l'Iraq, la Somalie puis l'Éthiopie, le Sud-Yémen, le Mozambique. Tous ces États ont été, à un moment ou l'autre, engagés dans un conflit avec un pays voisin (ou une puissance coloniale) rattaché à la sphère d'influence occidentale : l'Inde et le Bangladesh face au Pakistan, l'Iraq face à Israël et l'Iran, la Somalie face à l'Éthiopie (jusqu'au moment du renversement de la monarchie éthiopienne), le Sud-Yémen face au Nord-Yémen et à Oman, le Mozambique face au Portugal et à l'Afrique du Sud...

À mesure donc que les États-Unis et l'URSS accentuèrent leur pénétration dans l'océan Indien, ils constituèrent un réseau d'alliances qui formaliseront leur sphère d'influence respective. Si la période des alliances militaires (les années 50 et 60) est quasi révolue, celle des liens plus lâches s'est ouverte.

Les «alliances pâles», selon l'expression d'un analyste américain, sont fondées sur l'octroi de droits de transit et de facilités logistiques en échange de fournitures militaire et d'un appui – d'ailleurs assez relatif – au régime en place<sup>14</sup>. Aux pays, déjà cités, pour le camp soviétique, on peut ajouter, du côté américain, cette fois, le Kenya, la Somalie, le Nord-Yémen, Oman, l'Arabie

14. Terry L. DEIBEL, «Hidden Commitments», *Foreign Policy*, Summer 1987, p. 57.



saoudite et les pétromonarchies, l'Iran (du temps du Shah), le Pakistan, Singapour, l'Australie. Ces rapprochements sont susceptibles d'être rompus de manière abrupte soit par un renversement de régime soit encore parce qu'un État déciderait de cesser d'offrir des facilités à l'une ou l'autre superpuissance.

L'alliance devient ainsi un instrument assez souple au service des objectifs diplomatico-militaires des grandes puissances. Les alliances ont généralement un effet stabilisateur sur le système international multipolaire, en y empêchant «l'apparition de la menace que représente un pôle de prépondérance des forces<sup>15</sup>».

On a donc ainsi établi trois grands niveaux d'analyse à propos de l'océan Indien : le niveau (unilatéral) de l'acteur, de ses intérêts, de ses moyens, de ses décisions de politique étrangère. Les concepts de force et d'intérêt national relèvent de ce premier niveau. Vient ensuite le niveau des relations internationales. Le concept de «capacité de projection» appartient à ce second niveau. Il y a, enfin, dans une perspective holistique, le niveau du système international. Le concept de «système intrusif» appartient à ce troisième niveau d'analyse.

L'intérêt de cette distinction consiste à permettre d'éclairer les différents aspects de l'intrusion des grandes puissances dans la région. Il s'agit toujours soit, substantiellement, de ce qui est projeté (les intérêts nationaux et la force nationale) ; soit, instrumentalement, par quoi cela est projeté (la capacité de projection) ; et soit, enfin, spatialement, vers où cela est projeté (le système subordonné).

#### **IV –Analyse diachronique de l'intrusion des grandes puissances**

Nous souhaiterions maintenant procéder à une analyse diachronique de l'«intrusion» des superpuissances dans l'océan Indien, en nous attachant aux événements-signes qui ont marqué cette pénétration. Nous ferons l'esquisse d'une théorie de l'événement-signé, de l'événement-indice et de l'événement-constitutif.

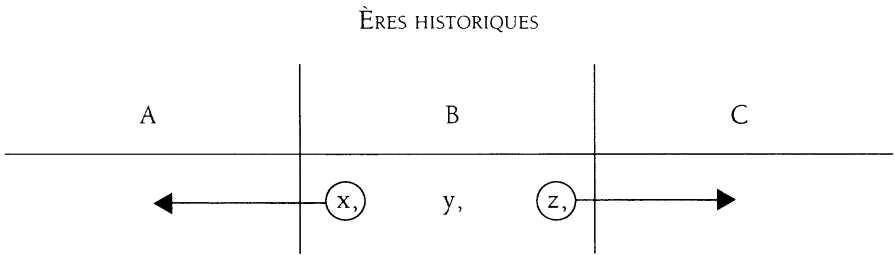
##### **1. Définition et illustrations**

Les coordonnées d'un événement sont au nombre de trois : espace, période et sens. Laissons de côté la coordonnée géographique, pour simplifier. Il en reste deux : période et sens. Un événement peut être dit constitutif de sa période s'il est porteur du «sens» de cette période historique. La plupart des événements rentrent dans cette catégorie normale. Certains événements, pourtant, montrent un décalage entre les deux coordonnées : période et sens. Ils appartiennent historiquement à telle ou telle période sans en avoir le «sens»... soit qu'ils conservent le «sens» d'une période révolue ; ils sont alors des événements-indices du passé (des vestiges, des fossiles) ; soit qu'ils anticipent le «sens» d'une période historique latente, en gestation : ils sont alors des

15. Jean BARREA, *Théorie des relations internationales*, Louvain-la-Neuve, CIACO, 1978, p. 181.

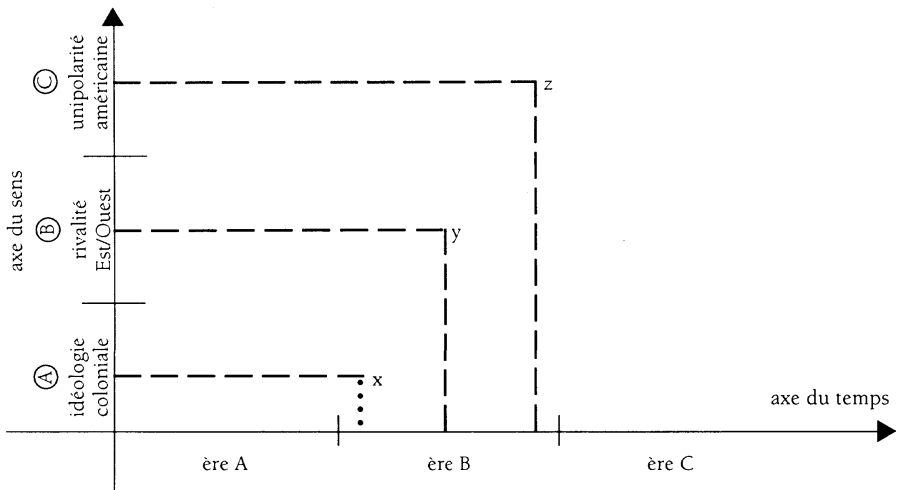
événements-signes d'un avenir qui se cherche encore et se réalisera... ou non. L'événement-signe n'est pas la cause de l'avenir, mais son anticipation. Enfin l'événement-charnière serait celui qui appartiendrait substantiellement à deux ères historiques.

Les concepts qui viennent d'être décrits peuvent être illustrés par le schéma suivant :



- l'événement-x est un événement-vestige ou indice si, tout en appartenant historiquement à l'ère B, il appartient encore par son «sens (sa «logique»)» à la période A ;
- l'événement-y est «constitutif» s'il a le «sens» de la période à laquelle il appartient historiquement ;
- l'événement-z est un événement-signe (sans être cause de) d'un avenir possible dont il anticipe le sens, la logique, les règles, etc.
- l'événement-indice du passé ou signe d'un avenir (possible) n'est pas un événement-charnière ; seul celui-ci appartient substantiellement par son sens (son double sens) à deux ères historiques qui s'emboîtent, se chevauchent.

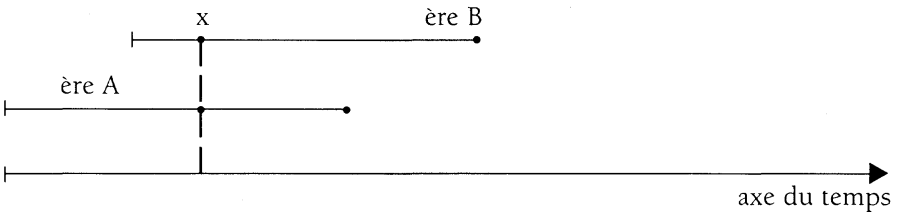
À partir des données que nous venons d'énoncer nous pouvons établir un nouveau schéma :



Dans ce schéma on discerne trois types d'événement :

- y est un événement constitutif caractérisé par la superposition de sens et du temps ;
- x est un événement-indice du passé car il relève de l'ère B mais avec un sens A ;
- z est un événement-signe d'un avenir possible car, situé pendant l'ère B il porte déjà le «sens» de l'ère C.

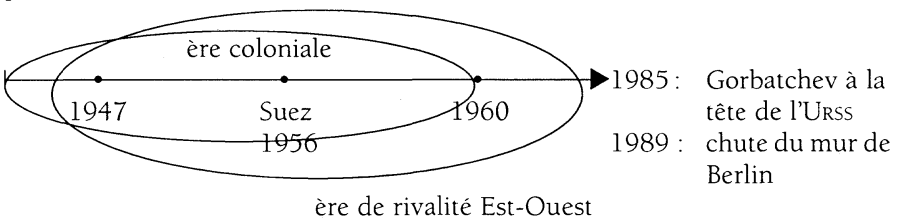
Qu'en est-il de l'événement-charnière ? Graphiquement il se présente de la manière suivante :



x est un événement-charnière, porteur à la fois du sens, de la logique, des «règles», de la culture, etc., des phases historiques A et B.

Soit l'exemple de la crise de Suez de 1956. C'est le type même de l'événement-charnière. D'une part, il y eut l'intervention militaire franco-britannique qui est un événement constitutif, sur le plan de la période et du sens, de l'ère coloniale. D'autre part, il y eut la pression diplomatique exercée par les États-Unis et l'URSS (et le fiasco de l'opération) qui est un événement constitutif, sur le plan de la période et du sens, de l'ère bipolaire Est-Ouest.

Ces deux événements sont donc des événements-charnières, que l'on peut illustrer comme ceci :



## 2. Quelques applications à l'océan Indien

La présence physique de la France dans l'océan Indien est une réalité-indice du passé colonial, dénoncée à l'ONU, par le Mouvement des Non-Alignés,... La France tente de rendre cette présence «constitutive» de la période post-coloniale et elle y parvient lorsqu'elle est acceptée comme membre à part entière de tel ou tel conseil de coopération régionale.

À l'une des extrémités de la phase étudiée on peut épingle le retrait britannique de l'Est de Suez. Il constitue une concordance entre la variable temporelle et la variable du sens. Sur le plan temporel il s'est déroulé entre

1968 et 1971, donc après l'ère coloniale. Sur le plan du sens il s'agit d'une rupture avec l'ère coloniale. On est donc en présence d'un événement constitutif de sa période historique. À l'autre extrémité de la phase historique considérée, on peut relever la guerre du Golfe qui n'est pas un événement-signes car il y a concordance entre son moment (1991-1992, c'est-à-dire la période post-guerre froide qui débute en 1985-1989) et son sens (la toute-puissance américaine ou l'ère de la *pax americana*). En revanche, il s'agit d'un événement-«fondateur», premier événement majeur d'une nouvelle ère historique.

Si le retrait britannique de l'Est de Suez est un événement-constitutif, on relève des événements-signes qui se produisent dans son sillage : l'établissement d'une base américaine à Diego Garcia (possession britannique louée aux États-Unis), à partir de 1971 ; le déploiement de bâtiments soviétiques dans l'océan Indien en 1971, à la faveur de la guerre indo-pakistanaise au Pakistan oriental. Ces événements-signes sont annonciateurs du «système intrusif» postérieur à l'ère coloniale qui s'est achevée par le retrait britannique.

## Conclusion

Revenons, en guise de conclusion, à l'événement-fondateur d'une nouvelle ère historique, à savoir la guerre du Golfe. La crise puis la guerre du Golfe permet d'affirmer le leadership américain. Premier conflit de l'après-guerre froide, il se déroule hors des contraintes du bipôle nucléaire États-Unis-URSS qui imposait des règles très strictes à la résolution des crises régionales. Qualifiant cet événement d'«extraordinaire et d'aléatoire», Lucien Poirier dira qu'il a «précipité et récapitulé, en un point d'accumulation et de condensation historique, les effets immédiats et différés des faits de transformation ordinaires provoqués, durant cinq années, par la cessation de la guerre froide<sup>16</sup>».

On est désormais revenu à une sorte d'entente cordiale entre les États-Unis et la Russie. Le temps est donc révolu où un conflit régional était exploité par une superpuissance pour étendre son influence aux dépens de celle de l'autre. Désormais on constate que les principales puissances s'entendent pour restaurer l'équilibre international dans la tradition du Concert européen. La configuration du système international, telle qu'elle apparaît à l'issue de la guerre du Golfe, peut se décrire de la manière suivante : il y a une communauté de sécurité parmi les principaux acteurs du pouvoir capitaliste. On entend par là un groupe d'États qui a aboli l'usage de la force militaire en son sein<sup>17</sup>. Alors que l'alliance est une coalition de forces contre un ennemi extérieur, la communauté de sécurité implique, elle, la disparition de toute rivalité militaire entre ses partenaires. Analysant ce concept, Barry Buzan écrit que : «l'existence de cette communauté de sécurité capitaliste – l'Europe, l'Amérique du Nord, le Japon, l'Australie... – donne aux puissances occidentales

16. Lucien POIRIER, «La guerre du Golfe dans la généalogie de la stratégie», *Stratégique*, 51/52, 4<sup>e</sup> trimestre 1991, p. 34.

17. Karl DEUTSCH et S.A. BURRELL, *Political Community and The North Atlantic Area*, Princeton, Princeton University Press, 1957.

un immense avantage dans l'économie politique globale. Du fait de l'absence de rivalité militaire interne, les membres de cette communauté peuvent affronter plus aisément d'autres concurrents, que ce soit seul ou collectivement<sup>18</sup>. Dans ce monde de l'après-guerre froide, on retrouve la multipolarité d'antan, mais dominée par les trois plus grandes puissances du moment (Europe, Amérique du Nord, Japon), qui forment ensemble une «communauté de sécurité». Celle-ci est à même d'isoler et, éventuellement, de vaincre les États perturbateurs. La théorie des systèmes parlerait, à propos de cette nouvelle structure, tant d'un système multipolaire, dans le sens où le système central est constitué de plusieurs grandes puissances indépendantes en équilibre, que de système unipolarisé dans le sens d'une puissante coalition gouvernant le système international tout entier. C'est la coalition unique qui donne force au modèle centre-périphérie et rend la nouvelle situation unique<sup>19</sup>.

Cette nouvelle configuration modifie évidemment la perception que l'on peut avoir de l'océan Indien comme théâtre de confrontation des superpuissances. La bipolarité soviéto-américaine a vécu. Et nous avons pu voir, en analysant la guerre du Golfe, comment se redessine l'équilibre des forces dans l'environnement de l'après-guerre froide. Il faudra donc, désormais, analyser l'océan Indien à la lumière de la domination américaine mais aussi, et corollairement, à la lumière des limites de cette domination c'est-à-dire à la lumière du développement d'antagonismes régionaux sur lesquels ni les États-Unis ni leurs alliés n'ont de prise réelle. Il reste toutefois une constante qui ne devrait pas être affectée par les changements de la structure internationale : la volonté et la capacité des États-Unis d'affirmer leur puissance dans toute région d'intérêt vital et donc d'y intervenir chaque fois qu'ils considéreront leurs intérêts vitaux en danger. L'océan Indien a été, durant les années 1980, le témoin d'une «dilatation de puissance» continue<sup>20</sup>. Les États-Unis et (na-guère l'URSS) y déployèrent leur stratégie mondiale, fondée sur la défense de leurs intérêts de grande puissance. La fin du système central bipolaire devrait, en principe, accroître la liberté de mouvement des États de la région, notamment dans le cadre de règlement de différend sans interférence de l'une ou l'autre grande puissance. Mais, en fait, le faible niveau d'intégration régionale, couplé au maintien de certaines tensions locales (Inde-Pakistan, Golfe, Corne de l'Afrique, Mozambique) favorise plutôt une situation où la domination du système central sur la périphérie est plus forte encore que du temps de la rivalité bipolaire. La confrontation Est-Ouest contribua à l'émergence d'une certaine identité régionale dans la zone de l'océan Indien. La fin du duopole américano-soviétique et l'affirmation de l'imperium américain marquent, en revanche, l'émergence d'une périphérie éclatée.

---

18. B. BUZAN, «New Patterns of Global Security in the 21<sup>st</sup> Century», *International Affairs*, 67, 3, 1991, p. 436.

19. *Idem*.

20. Contre-amiral H. LABROUSSE, «Enjeux et défis dans le Golfe et l'océan Indien», *Défense nationale*, juillet 1981, p. 69.